Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Décembre 2013
volume 27
numéro 9

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable: Véronique De Sève
Coordination et rédaction: Emmanuelle Proulx
Conception graphique: Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage: Diane Dupuis
Correction des textes: Michèle Delsemme
Photographies: Normand Blouin, Michèle Delsemme, Diane Dupuis, Michel Giroux et Emmanuelle Proulx
Illustration: Boris, Upperkut
Impression: Accent Impression
Distribution: Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement: diane.dupuis@csn.qc.ca
Téléphone: 514 598-2021
Télécopieur: 514 598-2020

À l'agenda

Décembre

4
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2, 3 et 4
Exécutif syndical I

6
SGS logiciel de trésorerie

16 et 17
Initiation à la santé sécurité du travail

18, 19 et 20
Exécutif syndical II

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Plus solides parce que plus solidaires!

Lors de l'assemblée générale du 6 novembre, la présidente du conseil central a entre autres relaté l'action tenue le 31 octobre, à l'occasion de l'Halloween, contre le règlement municipal P-6 entravant le droit de manifester à Montréal. Elle a rappelé que bon nombre d'organisations estiment que ce règlement enfreint la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique (voir l'article complet en page 6).

Nos invité-es

Sylvie Joly, du Service de syndicalisation de la CSN, a invité les syndicats à participer au blitz de syndicalisation dans les Couche-Tard. Intitulée *La syndicalisation, c'est rafraîchissant!,* cette campagne vise à poursuivre les efforts auprès de dépanneurs Couche-Tard non syndiqués afin de les amener à joindre la CSN. Elle a enjoint les délégué-es à participer activement à cette importante opération pour le mouvement syndical et à profiter du *momentum* actuel (voir l'article en page 7).

Éric Simard, du STT de la Buanderie centrale de Montréal, a fait part d'une situation navrante dans cette entreprise publique à but non lucratif. Depuis janvier 2012, un nouveau directeur général particulièrement réfractaire à la présence du syndicat et de la CSN agit en petit despote. Des militantes et des militants syndicaux reçoivent des mesures disciplinaires, allant jusqu'à la suspension. L'assemblée générale a offert tout son appui au syndicat dans sa lutte pour le respect.

Des syndicats en lutte

Par la suite, des membres de syndicats ont été invités à parler tour à tour de leur lutte. Luc Moreau et Hamid Zemmouri, du syndicat des travailleurs de Mapei, en grève depuis le 4 mai 2012, ont parlé des dures relations avec leur employeur, qui se montre extrêmement vil. Celui-ci a fermé plusieurs départements et licencié quelque 85 employés depuis le début du conflit. Il veut imposer des reculs inadmissibles, notamment en ce qui a trait à la question centrale de l'ancienneté.

À la Ville de Terrebonne, une centaine d'employé-es manuels sont en conflit depuis le 11 juillet dernier. Le syndicat demande à ce que le recours à la sous-traitance soit balisé. Denis Renaud, président du syndicat, a déploré la judiciarisation du processus de négociation. On exhorte la Ville à reprendre les négociations avec le syndicat.

Sylvain Moreau, du STT de Labatt, est venu expliquer le conflit des travailleuses et des travailleurs de la brasserie Labatt à Terre-Neuve, en grève depuis le 25 mars dernier. Les travailleurs livrent une lutte sans merci à la multinationale AB Inbev qui veut imposer une vingtaine de reculs dans les conditions de travail alors que ce géant brassicole a accumulé plus de neuf milliards de dollars de profit l'an dernier. Plusieurs syndicats de brasserie Labatt, au Canada, tiennent des piquets de grève symbolique tous les mercredis en solidarité avec les travailleurs de Terre-Neuve.

Du côté de Kronos, les 320 employé-es ont été mis en lock-out le 13 juin dernier, deux jours avant l'échéance de la convention collective. Ces syndiqué-es font face à un employeur insatiable : il veut avoir recours massivement à la sous-traitance, mettre à sac le régime de retraite, imposer d'importants reculs au régime d'assurance et modifier substantiellement l'organisation du travail. Serge Berthiaume, du STT de Kronos, invite la population à participer à une importante manifestation le 14 décembre, à Varennes. Pour réserver votre place dans l'autobus, contactez Nathalie McHugh, nathalie.mchugh@csn.qc.ca ou au 514 598-2159.

Sylvie Joly

Éric Simard

Sylvain Moreau

Denis Renaud

Serge Berthiaume

Luc Moreau

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 100 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

De la poudre aux yeux!

Par Véronique De Sève
secrétaire générale du CCMM–CSN

Le PQ nous a tenus sur le qui-vive pendant des semaines en laissant planer un déclenchement possible d'élections au lendemain du scrutin municipal. Après une rencontre extraordinaire avec son conseil des ministres, Pauline Marois renonce à l'idée. Il faut croire que ce n'était pas le bon moment. Avec un débat aussi controversé que celui portant sur la Charte des valeurs, le gouvernement a-t-il évalué que les astres n'étaient pas alignés pour lui? Quelles autres promesses peut-il faire pour redorer son image?

Deux politiques aveuglantes

Le 30 octobre, le gouvernement Marois annonçait sa politique sociale qui comporte des mesures pour les assisté-es sociaux ainsi que pour l'intégration des immigrantes et des immigrants au marché du travail. On prétend lutter contre le chômage des immigrants, accroître l'offre de francisation, bonifier les prestations pour les assisté-es sociaux vivant seuls et augmenter le financement aux organismes communautaires.

Pour ce qui est des mesures d'intégration s'adressant à la population immigrante, il faut se rappeler qu'en 2010, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de l'époque et Emploi-Québec avaient aboli plusieurs classes de francisation en raison de coupes budgétaires. Nous sommes donc actuellement en demande sur cette question. Aussi, lorsqu'on parle d'intégration à l'emploi, une des conditions gagnantes est d'assurer un emploi décent. La responsabilité des employeurs est de mettre en place les conditions pour une bonne intégration des personnes issues de différentes origines. Ça, c'est un gage de succès et de bonne intégration, et ça ne coûte rien, juste une bonne dose de volonté!

C'est plutôt étonnant que le gouvernement se félicite de bonifier les prestations aux assisté-es sociaux vivant seuls alors que ce printemps, Agnès Maltais provoquait l'ire des groupes avec des coupes importantes pour celles et ceux ayant des enfants de moins de 5 ans et pour les personnes de 55 ans et plus. Peut-on dire qu'on a déshabillé Paul pour habiller Pierre? En faisant un petit calcul rapide, les bonifications prévues ne permettront pas aux plus démuni-es de s'en sortir et d'aspirer à vivre décemment. Règle-t-on le problème de la pauvreté?

Une autre annonce faite tout récemment par le gouvernement péquiste est sa Stratégie d'électrification des transports. Bien qu'à première vue, on doive saluer cette stratégie qui permettra de diminuer la dépendance du Québec aux énergies fossiles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut regarder l'autre côté de la médaille. Nous attendons avec impatience la politique québécoise de mobilité durable qui devrait être plus complète. Aussi, il est urgent que le gouvernement annonce de nouvelles sources de financement pour les transports collectifs.

Peut-on s'opposer à ces politiques? Non évidemment, mais ne soyons pas dupes. Le PQ n'a convaincu personne sur le financement de ces mesures. Dans un contexte où il maintient toujours son objectif de déficit zéro, qui payera pour ces choix? Ces mesures ont aussi un fond électoraliste. Le gouvernement dissémine cette poudre magique pour nous aveugler jusqu'au déclenchement des élections. Pauline Marois a même affirmé que «plusieurs de nos politiques doivent donner les résultats qui sont attendus par la population.» Bref, nous serons aux aguets pour ne pas se faire avoir avec cette poudre de perlimpinpin!

Élections municipales : un pas vers l'avant?

Le 4 novembre au matin, nous avons été plusieurs à nous réveiller avec un sentiment amer en voyant les résultats aux élections municipales. Nous ne pouvons pas nous réjouir du taux de participation qui a connu une maigre augmentation, passant à Montréal, de 39,4 % à 42 % et à Laval, de 35,7 % à 41 %. On aurait pu penser qu'électrices et électeurs seraient allés aux urnes beaucoup plus massivement avec tous les scandales. Il semble que ce n'est pas *glamour,* le municipal!

Les cent premiers jours seront déterminants pour Denis Coderre et Marc Demers. À Laval, M. Demers devra faire oublier les années Vaillancourt et enrayer la collusion, tout ça en même temps que la levée de la tutelle de la Ville. À Montréal, le nouveau maire devra nous convaincre qu'il est l'homme de la situation avec son «mandat clair» de 32 % des voix et 27 sièges sur 65 au conseil municipal. Saura-t-il lui aussi convaincre la population qu'aucune corruption et collusion n'ont maintenant lieu à l'hôtel de ville?

Cent jours pour changer les choses, c'est peut-être assez, mais quatre ans pour changer une ville, ce sera long!

Et si on avançait, le progrès social dépend de nous

Des rendez-vous importants!

Dans le cadre de la vaste campagne d'éducation populaire lancée par la CSN cet automne, des dizaines de syndicats ont tenu des activités de toutes sortes afin de proposer une réflexion collective à leurs membres pour un projet de société progressiste. Cette campagne auprès des syndicats se poursuit encore tout l'automne, car on souhaite qu'elle soit partagée par le plus grand nombre de personnes possible.

Quatre grands thèmes sont soumis à la discussion dans le cadre de cette opération : sécuriser le revenu tout au long de la vie, miser sur un développement économique et durable, maintenir et développer nos services publics, renforcer la démocratie et la participation citoyenne.

Dans les régions de Montréal et de Laval, deux assemblées publiques organisées par le conseil central sont fixées les 27 et 28 novembre.

Mercredi 27 novembre à 19 h
Sécuriser le revenu tout au long de la vie
Avec Jacques Létourneau, président de la CSN et Mélanie Gauvin, du Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS)
Auditorium Sylvain-Lelièvre
Collège de Maisonneuve
Entrée : 2701, rue Nicolet, Montréal

Jeudi 28 novembre à 19 h
Maintenir et développer nos services publics
Avec Francine Lévesque, 1re vice-présidente de la CSN et Ève-Lyne Couturier, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques
Centre de congrès Palace, 1717, boulevard Le Corbusier, Chomedey, Laval

Ce sera l'occasion d'entendre les préoccupations qui touchent les citoyennes et les citoyens. Des rendez-vous à ne pas manquer!

Si vous désirez avoir la présence d'une représentante ou d'un représentant du conseil central à une activité de votre syndicat, contactez Charles Gagnon, à charles.gagnon@csn.qc.ca ou au 514 598-2001.

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

Réseau de solidarité du CCMM–CSN

Un nouveau souffle!

Lors de la dernière assemblée générale du conseil central, en novembre, nous avons eu la visite de syndicats qui mènent des luttes courageuses contre des employeurs intransigeants. Ces conflits perdurent depuis plusieurs mois, comme celui à l'usine Mapei, à Laval, où les travailleurs, en grève depuis maintenant plus d'un an et demi, font face à une attaque patronale féroce et continue.

Lors d'une grève ou d'un lock-out, la solidarité qui se développe entre camarades au sein du groupe est précieuse. Elle nous permet de passer à travers les nombreuses difficultés qui se présentent, de s'épauler, de s'entraider, puis de se renforcer. Aussi, la solidarité que témoignent les autres syndicats est inestimable. Elle nous donne un souffle nouveau, revigorant et essentiel. Elle peut s'exprimer de multiples façons : par une contribution financière (la campagne du 25 $ après trois mois de conflit) ou par une visite sur les piquets de grève, par exemple. Toutes les formes d'appui sont appréciées.

Lors du 35e congrès, en juin, nous avons décidé de relancer le réseau de solidarité du conseil central. Tous les syndicats sont invités à nommer une personne responsable au réseau de solidarité afin qu'une rencontre puisse se tenir d'ici peu. Pour ce faire, on peut utiliser le formulaire qui a été envoyé à l'ensemble des syndicats par courrier.

Solidarité!

«La solidarité, c'est l'essence de notre action syndicale et collective. Sans elle, notre engagement est vide de sens.»
– Dominique Daigneault
présidente du CCMM–CSN

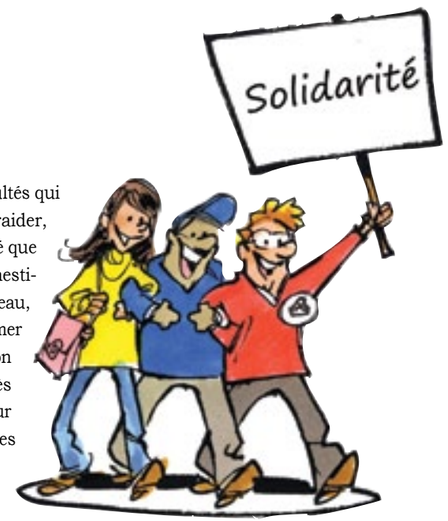

Relations entre Ottawa, les Premières Nations et les Inuit[1]

Mépris, mauvaise foi et indifférence

Au mois d'octobre, le rapporteur spécial des Nations Unies, James Anaya, a dressé un bilan accablant de la situation des peuples autochtones au Canada. Taux de suicide plus important chez les jeunes autochtones que chez les jeunes allochtones[2]; risque huit fois plus élevé d'être assassinées chez les femmes autochtones que les autres femmes; taux d'incarcération beaucoup plus élevé et surpopulation dans des logements en piètre état sont les grands constats tirés par le rapporteur spécial[3].

Archives

Le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, Bernard Valcourt, a évité de commenter les recommandations du rapporteur spécial. Interpellé par les médias, le ministre a préféré se taire relativement aux propos de M. Anaya à l'effet que le Canada est devant «une crise quant à la situation des peuples autochtones du pays, en raison de la suppression historique de leurs droits.»

Les organisations représentant les Autochtones ont profité de la présence du rapporteur spécial pour se faire entendre. Femmes autochtones du Québec a salué, entre autres, la recommandation du rapporteur qui rappelle au gouvernement du Canada l'urgence de mettre en place une commission d'enquête nationale sur la situation des femmes autochtones disparues et assassinées.

L'Assemblée des Premières Nations du Canada, par la voix de son chef Shawn A-in-chut Atleo, a présenté une série de recommandations réclamant la reconnaissance des gouvernements autochtones de même que le respect et l'application des traités. En matière d'exploitation des ressources naturelles, le grand Chef demande également que les Premières Nations soient entendues par les gouvernements afin de faire valoir leurs préoccupations en matière de développement économique et de préservation de l'environnement. Monsieur Anaya a fait siennes plusieurs des recommandations et revendications menées depuis fort longtemps par les représentants autochtones. «Le Canada se classe constamment parmi les meilleurs pays pour son indice de développement humain, et pourtant, malgré la richesse et la prospérité, les peuples autochtones vivent dans des conditions comparables à celles des pays qui arrivent plus bas dans ce classement et où la pauvreté abonde», s'est désolé M. Anaya.

Insoutenable indifférence

Devant de telles doléances, comment le gouvernement de Stephen Harper peut-il faire preuve d'indifférence ? À moins qu'il ne s'agisse de mauvaise foi. En tout cas, dans le dossier de la crise du logement au Nunavik, c'est bien l'expression «mauvaise foi» que la médiatrice nommée en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois a employée pour expliquer les agissements d'Ottawa. Elle conclut que le fédéral a fait preuve de malhonnêteté pour obtenir la signature des représentants des Inuit lors du renouvellement de l'entente sur le logement 2010-2015. Le ministre des Affaires autochtones avait en effet laissé croire qu'il tentait d'obtenir de son premier ministre des sommes d'argent en vue d'amoindrir la pénurie de logements au Nunavik. Or, c'était tout faux. En vertu de cette entente, Ottawa avait promis de construire 227 habitations, soit un investissement de 12,5 millions de dollars par an.

La Société Makivik, qui représente les Inuit dans l'entente, devra attendre puisque le fédéral persiste à faire la sourde oreille devant les reproches de la médiatrice. Le gouvernement n'est pas sans savoir que la surpopulation dans les logements en territoire inuit est à l'origine des nombreux problèmes sociaux qui affligent les communautés. Un tel entêtement équivaut à un refus de solutionner la situation.

Visiblement, le gouvernement canadien manque de volonté pour s'attaquer aux causes de disparités sociales entre Autochtones et Allochtones. De plus, le manque de vision dans ses rapports avec les Premières Nations et les Inuit ne fera qu'alimenter les tensions et la méfiance entre les communautés, particulièrement lorsqu'il s'agira du partage du territoire et de l'exploitation des ressources naturelles.

Manon Perron
1re vice-présidente du CCMM–CSN

1 Lorsque le mot Inuit est employé comme nom, il ne s'accorde pas en genre et en nombre : un Inuk, des Inuit.
2 Allochtones : Toute personne qui n'est pas d'origine amérindienne ou inuite.
3 Sources : *Peuples autochtones – C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU*, Marie Vastel, *Le Devoir*, 16 oct. 2013 et *Les Inuits du Nord du Québec – Mal logés et victimes de la «mauvaise foi» d'Ottawa*, Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 29 oct. 2013

Règlement municipal P-6

Bal masqué pour le respect de la liberté d'expression

« Rien ne justifie que les forces policières puissent mettre fin à un rassemblement pacifique sous le prétexte que les gens y sont masqués. La démocratie, ça ne se résume pas au fait de voter tous les quatre ans. La contestation oxygène la démocratie. Refuser de le reconnaître, c'est ouvrir la porte à l'autoritarisme ! », a lancé Dominique Daigneault, présidente du conseil central, lors d'un rassemblement devant l'hôtel de ville de Montréal, le 31 octobre.

À l'occasion de la fête de l'Halloween, moment tout désigné, le conseil central, appuyé de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec–CSN, a organisé une manifestation pour dénoncer le caractère particulièrement contraignant du règlement municipal P-6. Celui-ci a été modifié en mai 2012 par la Ville de Montréal, dans la foulée de l'adoption de l'inique loi spéciale, adoptée par le gouvernement de Jean Charest pour étouffer les manifestations étudiantes et populaires. Cette loi a été abrogée par le gouvernement Marois dès le début de son mandat, mais P-6, toujours en vigueur, continue de restreindre le droit de manifester.

On se rappellera que trois mesures avaient été ajoutées au *Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public* (P-6), soit l'interdiction de porter un masque lors de manifestations, l'obligation de divulguer l'itinéraire des manifestations et la hausse substantielle des amendes prévues au règlement, la faisant passer, pour une première infraction, de 100 $ à 500 $ ou 1000 $.

L'arbitraire policier

« Ce sont des outils mis à la disposition des forces policières qui leur permettent, de façon arbitraire, de juger de la légitimité d'une manifestation », se révolte Julien Villeneuve, qui personnifie Anarchopanda dans les manifestations depuis le printemps érable. Ce dernier était invité à

se prononcer sur le règlement municipal lors d'une journée de réflexion de la coalition *On vote contre la pauvreté à Montréal*, dans le cadre des élections municipales. M. Villeneuve estime que P-6 induit plusieurs effets pervers puisque, craignant les amendes et la brutalité policière, des gens pourraient être freinés dans leur droit de s'exprimer et de manifester. Il dénonce aussi l'effet de division que le règlement provoque au sein des forces progressistes.

P-6 ne prévoit aucune règle d'application pour déterminer quels sont les critères pouvant troubler la paix, ce qui donne un pouvoir immense aux policiers. L'application du règlement dépend du bon vouloir du commandant de l'opération en fonction le jour de la manifestation.

Plusieurs recours ont été entrepris contre le règlement municipal, notamment une requête en nullité déposée par Anarchopanda en Cour supérieure afin de démontrer l'inconstitutionnalité de P-6.

Rassemblement devant l'hôtel de ville de Montréal, le 31 octobre, pour dénoncer le règlement municipal P-6.

Obtention d'une première convention collective chez Couche-Tard

Une victoire historique!

La centaine de travailleuses et de travailleurs des dépanneurs Couche-Tard qui se sont syndiqués à la CSN ont une excellente raison de se réjouir. Après d'intenses négociations entre la CSN et la haute direction de Couche-Tard, une entente de principe est enfin intervenue entre les parties à la fin du mois d'octobre.

D'une durée de trois ans, la première convention collective est en vigueur dans six dépanneurs[1] qui comptent environ 70 salarié-es. Quant aux 24 employé-es qui ont perdu leur emploi avec la fermeture de deux succursales à Montréal, ils ont obtenu un règlement très satisfaisant. De plus, dans le cas d'une réouverture de ces dépanneurs, Couche-Tard s'est engagé à appliquer la même convention collective négociée pour les six dépanneurs syndiqués. Une entente est également survenue pour les sept salarié-es congédiés au dépanneur de Saint-Hubert. Rappelons que c'est en février 2011 qu'un premier groupe de salarié-es décidait de joindre les rangs de la CSN. C'est donc au terme d'une âpre lutte qu'une entente de principe est enfin survenue.

1 Cinq dépanneurs appartiennent à des franchisés (Boisbriand, Victoriaville, Pierrefonds, Saint-Liboire et Saint-Hubert) et le sixième dépanneur, situé sur Henri-Bourassa à Montréal, est détenu par Couche-Tard.

Des gains significatifs

Confrontés à diverses situations de violence (agressions armées, vols, etc.), la question de la sécurité était une revendication majeure pour les travailleuses et les travailleurs. Ainsi, pour répondre à cette importante préoccupation, on a convenu de plusieurs mesures, soit une formation adaptée pour les employé-es, un aménagement des lieux assurant une meilleure visibilité aux employé-es, un système de verrouillage des portes à distance et un suivi psychologique pour les travailleuses et les travailleurs victimes d'agression.

Aussi, une échelle de salaires basée sur l'ancienneté des employés est mise sur pied. Une fois par année, une augmentation salariale de 2 % sera octroyée aux travailleurs se trouvant à l'échelon supérieur. Les autres salariés bénéficieront également de hausses de salaire, modulées selon le nombre de mois et d'heures travaillés. Une rétroactivité est aussi prévue.

L'ancienneté est reconnue. On en tiendra compte pour l'affichage des postes, pour la mise à pied et le rappel des employé-es, et pour l'attribution des horaires et des vacances. De plus, une troisième semaine de vacances par année sera rendue accessible plus rapidement tandis qu'une quatrième semaine pourra être accordée. Le contrat prévoit également deux journées de congé payées et des congés sociaux supplémentaires.

Un règlement inespéré

En conférence de presse, le président de la CSN, Jacques Létourneau, a insisté sur le caractère historique du règlement. « C'est une très belle journée pour les travailleuses et les travailleurs, et pour la CSN », s'est-il empressé de dire, ajoutant qu'une percée importante s'était effectuée dans un secteur où le travail est atypique, une première en Amérique du Nord. « On signe dans l'enthousiasme ! », s'est exclamé M. Létourneau, visiblement enchanté. Le ministère du Travail accompagnera les parties afin d'assurer la réussite de la mise en application de la convention collective.

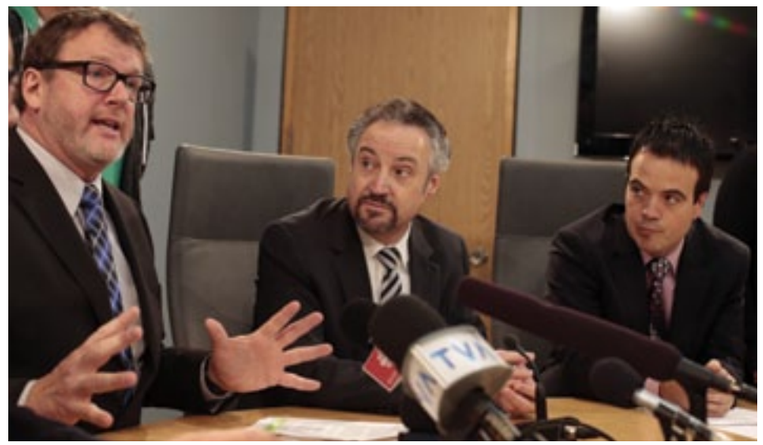

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, François Lamoureux, adjoint à l'exécutif et Pascal Hamel, coordonnateur à la Fédération du commerce–CSN, lors de l'annonce de la signature d'une première convention collective chez Couche-Tard.

Trois syndicats de l'Abitibi-Témiscamingue en visite à Montréal

Manifestation au Loblaws Angus

Les syndiqué-es de trois supermarchés en conflit en Abitibi-Témiscamingue ont manifesté devant le Loblaws Angus, à Montréal, début novembre, afin de convaincre la direction de Loblaws de reprendre la négociation. Cette manifestation avait lieu dans le cadre d'une tournée de solidarité amorcée le 12 septembre par les trois syndicats pendant laquelle pas moins de 16 magasins appartenant à Loblaws ont été visités au Québec. Le plus gros détaillant alimentaire au Canada veut imposer des reculs importants aux employé-es, notamment en ce qui a trait aux salaires.

Plutôt que de négocier et de servir ses clients, Loblaws maintient la ligne dure et préfère étirer trois conflits de travail. Ainsi, les employé-es du Maxi de Rouyn-Noranda sont en lock-out depuis le 20 août 2012, tandis que ceux du Provigo, à Témiscaming, le sont depuis le 15 décembre 2012, ce qui prive la population de la seule épicerie de la ville. Et le dernier en lice est le Loblaws de Rouyn-Noranda, où les syndiqué-es sont en grève depuis le 10 juin dernier.

En juin, la chaîne alimentaire s'est vue imposer une amende en dommages et intérêts de 5 000 $ pour négociation de mauvaise foi, atteinte à la liberté d'association et pour avoir entravé les activités du Syndicat des travailleuses et travailleurs en alimentation de Place Rouanda–CSN (Loblaws Rouyn-Noranda).

Manifestation devant le Loblaws Angus, à Montréal, le 4 novembre pour dénoncer le refus de négocier de l'employeur.

Renouvellement de conventions collectives chez Sucre Lantic

Deux excellents règlements !

Au cours des dernières semaines, le Syndicat du raffinage de Sucre Lantic (bouilleurs et techniciens-bouilleurs) et le Syndicat des techniciennes et techniciens du département qualité de Sucre Lantic (laboratoires) ont tous deux renouvelé leur convention collective. Ces deux groupes rassemblent environ une quinzaine de personnes chacun.

Ces deux syndicats de Sucre Lantic, tout comme un troisième de la même compagnie, mais qui a conclu sa convention collective l'an dernier, étaient tous autrefois membres du Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (BCTM), local 55 affilié à la FTQ. Maintenant regroupés à la Fédération du commerce (FC–CSN), les deux syndicats en négociation s'étaient prononcés à forte majorité pour le déclenchement d'une grève, si cela était nécessaire.

La seule menace de la grève fut suffisante pour arracher des ajustements de 1 $ l'heure pour tout le monde et même de 1,25 $ dans le cas particulier des techniciens-bouilleurs ! À cela se sont ajoutées des augmentations salariales d'un peu plus de 2 % pour chacune des trois années de la convention collective. Ce qui portera la moyenne du taux horaire à environ 30 $ pour la majorité des membres des deux syndicats en 2016. D'autres améliorations ont aussi été apportées au régime de retraite, à la définition et à la distribution des heures supplémentaires, de même qu'au chapitre des droits syndicaux.

Rappelons que le premier syndicat à avoir adhérer à la CSN était le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sucre Lantic en 2006, qui compte environ 240 membres.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Le cinéma-forum *DÉSÉQUILIBRE*

Pour un meilleur climat de travail

Un bon climat de travail est important. Employeurs et employé-es ont la responsabilité de maintenir un climat sain. Il importe donc d'ouvrir la discussion et de nous engager sur une voie qui nous permettra d'agir, au lieu de simplement réagir.

Lancé lors du congrès du conseil central tenu en juin, le cinéma-forum *DÉSÉQUILIBRE* est un DVD accompagné d'un guide d'animation, conçus pour nous permettre de jeter un regard sur les impacts qu'ont sur nous les différents changements que nous vivons (et souvent subissons) dans nos milieux de travail. Il a pour objectif de nous aider à identifier des pistes d'action face à ces changements. Ainsi, nous espérons favoriser un échange entre nous, afin de mieux comprendre comment nous pouvons nous soutenir et agir ensemble pour améliorer la qualité de vie au travail.

À l'origine un théâtre-forum

En 2011, avec la troupe de théâtre Mise au jeu, nous avons produit le théâtre-forum *Désorganigramme* pour la journée des entraidantes et des entraidants. L'impact a été très positif et nous avons décidé d'y donner suite. Ainsi, une version cinéma-forum s'est imposée afin que cette activité soit accessible à tous et sans frais.

Une première présentation du cinéma-forum *DÉSÉQUILIBRE* a eu lieu à la Maison du développement durable, à l'occasion de son lancement lors du 35e congrès du conseil central. Depuis, une activité d'appropriation a eu lieu le 16 octobre. Il a aussi été expérimenté avec succès par le réseau d'entraide de Gaz Métro et au syndicat du CSSS Lucille-Teasdale. À ce jour, environ une centaine de personnes ont pu apprécier combien cet outil est à notre portée et surtout, à quel point il peut être une excellente amorce de discussion avec nos membres.

C'est donc à vous maintenant de le mettre en œuvre dans votre milieu.

Le cinéma-forum *DÉSÉQUILIBRE*, c'est d'abord un film d'environ 15 minutes qui illustre une situation qui pourrait se passer dans n'importe quel milieu de travail. C'est aussi un guide d'animation qui nous permet de préparer une activité et nous en dresse toutes les étapes, en plus de nous fournir une information suffisante pour animer l'activité avec succès. Un accompagnement est possible dans sa préparation pour en assurer une bonne compréhension et l'atteinte d'objectifs bien définis. Il est disponible en deux versions, soit une de 45 minutes, pouvant se passer facilement à l'heure du lunch ou une de 90 minutes, se jouant plus facilement lors d'un 5 à 7, par exemple.

Pour en savoir plus :
Activité d'appropriation le 12 mars 2014
Diane Dupuis 514 598-2158
diane.dupuis@csn.qc.ca

Gilles Bélanger
Responsable régional du développement des réseaux d'entraide
514 598-2222
gilles.belanger@csn.qc.ca

Gala Arc-en-ciel 2013

Projecteurs sur les LGBT

Pour la 10e édition du Gala Arc-en-ciel, tenu le 19 octobre, le Conseil québécois LGBT (lesbiennes, gais, bisexuel-les et transgenres) a fait les choses en grand. Des prix *Honoris* ont été décernés à onze personnes s'étant démarquées au sein de cette communauté au Québec[1]. Vingt personnes avaient été préalablement sélectionnées, dont le responsable du comité LGBT du conseil central, Donald Picotte. Nous sommes très fiers que Donald, un militant engagé depuis déjà plusieurs années à la CSN, ait été retenu parmi les finalistes. Le Grand prix 2013 a été octroyé à Mariela Castro Espín, une militante cubaine de longue date qui œuvre auprès de la communauté LGBT dans son pays, particulièrement en faveur des transgenres. Depuis 2008, grâce au travail acharné de madame Espín et de ses camarades, les transgenres peuvent recevoir gratuitement les soins et les chirurgies nécessaires pour un changement de sexe à Cuba.

Le gala vise à récompenser des individus et des organismes pour leur engagement auprès de la communauté LGBT. Il est organisé au mois d'octobre de chaque année afin de commémorer la manifestation gaie et lesbienne qui a eu lieu à Montréal à la suite d'une descente policière au bar Truxx, le 21 octobre 1977.

Mariela Castro Espín et Donald Picotte au Gala Arc-en-ciel, le 19 octobre.

1 Les récipiendaires sont Line Chamberland, Irène Demczuk, Marie-Marcelle Godbout, Mona Greenbaum, Ross Higgins, Diane Labelle, René Lavoie, Claudine Metcalfe, Viviane Namaste, Bill Ryan et Hugo Valiquette.

Accord de libre-échange Canada – Union européenne

Déni de transparence

Perçu comme étant le projet de traité commercial le plus ambitieux initié par le Canada, l'Accord économique et commercial global (AÉCG), qui a fait l'objet d'une entente de principe le 18 octobre entre le Canada et l'Union européenne, suscite de nombreuses préoccupations chez les organisations progressistes en raison de son éventuel impact négatif sur la multitude de secteurs touchés. L'AÉCG vise le commerce des biens et services, les droits de douane, l'agriculture, la construction et la durée des brevets pharmaceutiques, entre autres. Bien que la plupart des partis politiques à Ottawa et à Québec de même que le monde des affaires aient salué cette entente, plusieurs aspects de cet accord, notamment l'accès aux marchés publics offert aux entreprises européennes, provoquent de grandes inquiétudes.

Dans une lettre ouverte signée à la fin octobre par une vingtaine d'organisations de la société civile, dont la CSN et le conseil central, on explique que selon de rares informations obtenues à ce jour, ce traité permettrait «l'ouverture de 80 % de nos marchés publics municipaux et provinciaux, incluant près de la moitié des contrats d'Hydro-Québec».[1] Ainsi, les autorités publiques municipales et québécoises pourraient permettre à des entreprises européennes d'obtenir des contrats de plus de 315 000 $ pour les produits et services, et de plus de 630 000 $ pour les services publics. Une telle ouverture des marchés publics aurait pour conséquence de priver les sociétés québécoise et canadienne d'outils de développement économique local.

Négocié dans le plus grand secret, l'accord comporte des mesures de protection des investissements qui auront des conséquences néfastes sur notre souveraineté. S'estimant lésées et privées de profits anticipés, des entreprises étrangères, grâce à ces mesures, pourraient poursuivre un État qui voudrait adopter des règlementations protégeant l'environnement, les emplois ou le développement local, par exemple.

On craint que l'accord vise, ni plus ni moins, à instaurer une vaste zone de libre-échange qui menacerait nos droits démocratiques, sociaux et environnementaux.

Un accord… troué comme un fromage suisse!

Une des dispositions de l'accord permet d'augmenter de façon considérable les quotas d'importation de fromages européens. Cela se traduira par l'entrée massive au pays de quelque 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, ce qui, selon les producteurs laitiers et fromagers du Québec, mettra en péril leur industrie.

Mieux vaut être riche et en santé… que pauvre et malade

Le prolongement de deux ans de la durée de protection des brevets pharmaceutiques prévu à l'accord fait craindre une hausse substantielle du prix des médicaments, estimée à 773 M$ par l'Association canadienne du médicament générique. Précisons que cette prolongation retardera d'autant la mise en marché de médicaments génériques. Au Canada, on paie déjà 30 % de plus pour nos médicaments que la moyenne des pays de l'OCDE.

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, lors d'une manifestation contre l'AÉCG, en janvier 2013.

1 *Un débat démocratique est nécessaire*, lettre ouverte initiée par le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), 28 octobre 2013

Exigeons plus de transparence : une pétition

Le manque de transparence qui a caractérisé les négociations qui se sont déroulées depuis quatre ans et demi est des plus troublants. Encore aujourd'hui, alors qu'une entente de principe a été conclue, le traité comporte de nombreuses zones d'ombre et les textes de l'imposant document de 300 pages ne sont toujours pas publics. Il est urgent que ce document soit rendu disponible. C'est une question de démocratie.

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale a lancé une pétition et demande que le gouvernement du Québec divulgue le contenu des textes de l'entente de principe conclue entre le Canada et l'Union européenne. Étant donné l'ampleur, les visées et les conséquences que pourrait générer le traité commercial, on exige la tenue d'un débat public sur cet accord, notamment par la mise sur pied d'une commission parlementaire. La pétition est accessible sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-4449/index.html

12 jours contre les violences faites aux femmes du 25 novembre au 6 décembre

Pour ne pas oublier toutes les femmes victimes de violence, portons le ruban blanc. Aspirons à un monde de paix.

Capsule environnement

La Maison du développement durable, une initiative exemplaire

Comité environnement et développement durable

Située en plein cœur du Quartier des spectacles à Montréal, la Maison du développement durable est le premier bâtiment certifié LEED© Platine Nouvelle construction au Québec. Créée par huit organismes engagés dans la promotion du développement durable, elle est un pôle de rencontres, de réflexion et d'innovation. Sa mission est d'inspirer citoyennes et citoyens, mais aussi experts et élu-es tout en créant une synergie entre les membres fondateurs. Bel exemple d'initiative audacieuse, le bâtiment sert de référence pour celles et ceux intéressés par la protection de l'environnement en matière de construction. Plus qu'un édifice écologique, la Maison du développement durable offre aussi des services et une programmation permettant au grand public de prendre connaissance des gestes à poser au quotidien et de participer en tant qu'acteur du développement durable.

La Maison du développement durable est un exemple accompli de partenariat entre différents organismes se réunissant pour faire cause commune. Les huit membres fondateurs sont Amnistie internationale, le Centre de la petite enfance Le Petit réseau, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, ENvironnement JEUnesse, Équiterre, Option consommateurs, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ainsi que Vivre en ville. Grâce à leurs expertises et champs d'action particuliers, ces organismes rejoignent et réunissent citoyens, entreprises, gouvernements et chercheurs. Les trois éléments clés du développement durable sont ainsi réunis : forme urbaine, aspect social et environnement.

La programmation du mois de décembre s'inscrit dans la thématique du temps des fêtes et de la solidarité internationale. En effet, le samedi 7 décembre se tiendront le Marathon d'écriture d'Amnistie internationale ainsi qu'un atelier de création d'objets décoratifs pour les fêtes en aluminium réutilisé. Il est aussi possible de participer à une visite guidée commentée tous les vendredis.

On peut accéder au site Internet de la Maison pour de plus amples informations et pour y faire une visite virtuelle.

Sarah Gabrielle Som
STT des Couche-Tard de Montréal et Laval–CSN
Responsable du comité environnement
et développement durable

www.maisondeveloppementdurable.org

SYNDIQUE-TOI !

1 800 947-6177 (SANS FRAIS)

SESYNDIQUER@CSN.QC.CA / CSN.QC.CA/COUCHE-TARD

CSN

DANS LES SIX COUCHE-TARD SYNDIQUÉS

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

- Création d'une échelle salariale pour chaque titre d'emploi qui permet d'accélérer les augmentations;
- 2 % d'augmentation chaque année pour celles et ceux qui sont au maximum de l'échelle;
- Prime de nuit de 2 $ l'heure;
- Assurance collective pour les assistantes-gérantes, les assistants-gérants et les préposé-es séniors qui le désirent;
- Rabais et avantages corporatifs aux employé-es maintenus pour les magasins corporatifs et similaires pour les magasins franchisés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Tout certificat médical, si exigible, sera payé à 50 % par Couche-Tard;
- De nuit, aucune tâche ne sera exécutée à l'extérieur;
- Le suivi psychologique est sans frais à la suite d'un événement grave;
- Après un vol à main armée, les heures non travaillées seront payées pour le reste du quart de travail.